



Mikvaot

Michna 10 - Chapitre 6

הָאֲבִיק שְׁבַמְרָחַץ, בְּזִמְן שֶׁהוּא בְּאִמְצָע, פּוֹסֵל. מִן הַצֵּד, אִינוֹ
פּוֹסֵל, מִפְּנֵי שֶׁהוּא כְּמִקְוֵה סָמוּךְ לְמִקְוֵה, דְּבַרֵּי רַבִּי מֵאִיר.
וְחֲכָמִים אוֹמְרִים, אִם מְקַבֵּלֶת הָאִמְבָּטִי רְבִיעִית עַד שְׁלֹשָׁה יָגִיעוּ
לְאֲבִיק, כָּשֶׁר. וְאִם לֹא, פָּסוּל. רַבִּי אֶלְעָזָר בְּרַבִּי צְדוֹק אוֹמֵר,
אִם מְקַבֵּל הָאֲבִיק כָּל שֶׁהוּא, פָּסוּל.

En ce qui concerne le drain [au fond du mikvé] dans une baignoire, lorsqu'il est au milieu, il invalide [le mikvé] ; lorsqu'il est sur le côté, il n'invalide pas, car il est comme un mikvé adjacent à un mikvé, selon Rabbi Meir. Et les Sages disent : si la baignoire peut contenir un revi'it [une mesure spécifique de volume, un quart de log] avant qu'elles [les eaux] n'atteignent le drain, il est valide ; et si non, il est invalide. Rabbi Elazar au nom de Rabbi Tsadok dit : si le drain peut contenir n'importe quelle quantité, il invalide.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions